

p.B.15.21.F.(3) - CA/CE/pb

Berne, le 4 juin 1976

CONFIDENTIEL

Visite en Suisse de M. Jean SAUVAGNARGUES,
Ministre français des affaires étrangères,
les 31 mai et 1er juin 1976

Distribution

M. le Conseiller fédéral P. Graber
M. le Secrétaire général A. Weitnauer
M. l'Ambassadeur P. Jolles
M. l'Ambassadeur P. Dupont
M. l'Ambassadeur F. de Ziegler
M. l'Ambassadeur E. Diez
M. l'Ambassadeur A. Hegner
M. l'Ambassadeur P. Gottret
M. le Ministre J. Cuendet
M. le Ministre J. Zwahlen
LA - B - CA - NF - CE

Division du Commerce (2 ex)
Direction des organisations internationales
Direction du droit international public
Délégué à la coopération technique
Division politique II
Service économique et financier
Service information et presse
Service protection consulaire
Missions diplomatiques

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
p.B.15.21.F.(3). - CA/CE/pb

Berne, le 4 juin 1976

Confidentiel

Visite en Suisse de M. Jean SAUVAGNARGUES,
Ministre français des affaires étrangères,
les 31 mai et 1er juin 1976

Procès-verbal des entretiens du 1er juin 1976 au Château d'Oron

Délégation française

M. Jean SAUVAGNARGUES	Ministre des Affaires étrangères
M. François LEFEBVRE DE LABOULAYE	Ministre plénipotentiaire, Directeur des affaires politiques
M. Claude LEBEL	Ambassadeur de France en Suisse
M. Henri FROMENT-MEURICE	Ministre plénipotentiaire, Directeur des affaires économiques et financières
M. Louis DELAMARE	Ministre plénipotentiaire, Chef du Service information et presse du MAE
M. Xavier JEANNOT	Ministre plénipotentiaire, Chef du Service des conventions administratives à la Direction des conventions administratives et affaires consulaires
M. François PLAISANT	Conseiller des Affaires étrangères, Sous-directeur d'Europe centrale à la Direction des affaires politiques
M. Claude MARTIN	Conseiller des Affaires étrangères, Conseiller technique au cabinet du Ministre
M. Eric LEM	Premier secrétaire de l'Ambassade de France (Procès-verbal)

Délégation suisse

M. Pierre GRABER	Conseiller fédéral, Chef du Département politique fédéral
M. Albert WEITNAUER	Ambassadeur, Secrétaire général du Département politique fédéral
M. Paul JOLLES	Ambassadeur, Directeur de la Division du Commerce
M. Pierre DUPONT	Ambassadeur de Suisse en France
M. François DE ZIEGLER	Ambassadeur, Directeur de la Direction des Organisations internationales
M. Emanuel DIEZ	Ambassadeur, Directeur de la Direction du Droit international public
M. Anton HEGNER	Ambassadeur, Directeur suppléant de la Direction politique et chef de la Division politique I
M. Paul GOTTRET	Ambassadeur, Chef du Service du Protocole
M. Jean CUENDET	Ministre, Chef du Secrétariat politique
M. Jean ZWAHLEN	Ministre, Chef du Service économique et financier
M. Ernst ANDRES	Chef du Service Information et Presse
M. Franz BLANKART	Chef du Bureau de l'Intégration
M. Claudio CARATSCH	Suppléant du chef de la Division politique I
M. François NORDMANN	Secrétaire du Chef du Département (Procès-verbal)
M. Henri CUENNET	Collaborateur diplomatique (Procès-verbal)

THEMES DE DISCUSSIONS

Europe et relations atlantiques

Evolution de la CE et coopération à Neuf

Suisse et CE

Relations entre CE et Etats européens non membres
et rôle du Conseil de l'Europe

Relations atlantiques

Rapports Est-Ouest (CSCE, SALT II, MBFR)

Situation dans la région méditerranéenne

Négociations Nord-Sud

Question bilatérales

Introduction

Après quelques paroles de bienvenue de M. Graber, les deux parties s'accordent à constater que les rencontres bilatérales pourraient intervenir avec une plus grande fréquence. Au plan régional, les problèmes de la frontière du Jura pourraient donner lieu à l'avenir à un traitement similaire à ceux des régions de Genève et de Bâle. Au plan gouvernemental, la Suisse envisage des contacts de même cadence qu'avec les autres voisins, c'est-à-dire des rencontres annuelles, au niveau des ministres et des directeurs politiques. M. Sauvagnargues constate qu'ainsi la concertation franco-helvétique est bien partie et qu'on veillera du côté français à l'entretenir. M. Graber accepte l'invitation de se rendre à Paris en 1977.

Evolution de la CE et coopération à Neuf

M. Sauvagnargues fait le point des affaires européennes. La CE a traversé une phase de difficultés en évitant l'éclatement entre intérêts divergents. A la suite des décisions du sommet de Paris, l'Europe commence à s'affirmer sur le plan politique. Sur le plan de l'affirmation des communautés vers l'extérieur, ayant examiné le rapport Tindemans, la France en apprécie la conception pragmatique et évolutive. En ce qui concerne le problème de la répartition des sièges du Parlement européen, il devrait pouvoir être résolu lors de la prochaine réunion du Conseil européen à Bruxelles le 12 juillet. L'Europe avance, mais il convient de ne pas être trop ambitieux.

Suisse et CE

M. Graber L'Accord de libre-échange a fait ses preuves. Après une chute des échanges en 1975, le premier trimestre 1976 montre une augmentation des exportations de 14 %, tandis que les importations ont pratiquement cessé de fléchir. Il n'empêche que le déficit reste considérable (8 mia en 1975). Notre objectif a toujours été d'arriver à des relations contractuelles aussi étendues que possible entre la Suisse et la CEE. Nous souhaitons voir notre collaboration s'étendre tout naturellement dans les domaines non couverts par le traité de libre-échange, tels que environnement et assurances.

Relations entre CE et Etats européens non membres et rôle du Conseil de l'Europe

M. Graber enchaîne sur le thème suivant en relevant la tendance à identifier l'Europe aux Neuf. On avait imaginé une formule de concertation à Strasbourg; il ne s'agissait pas d'y transporter les problèmes de la CE mais d'associer les non-Neuf à une certaine forme de l'Europe. Là où cela fonctionne, le Conseil de l'Europe devrait garder son rôle prioritaire. Avec l'extension de la Communauté à d'autres pays, les neutres vont courir le risque d'être encore plus isolés. Notre intérêt général va vers un renforcement des contacts avec tous les pays européens. Quelle formule préconise la France pour améliorer la coopération des Neuf avec les autres pays européens ?

M. Sauvagnargues concède que ce problème se pose effectivement à la Suisse et à d'autres pays européens. Il a le souci de ne pas laisser de côté un pays situé au centre de l'Europe, à la position

économique et financière très centrale, et qui, de plus, est un voisin de la France. Ce serait naturellement le rôle du Conseil de l'Europe de maintenir le contact entre les Neuf et les non-Neuf. Bien que nous tenions à réactiver le rôle de ce forum - ce qui n'est pas facile - nous constatons que cette organisation s'occupe rarement de problèmes importants. Il pense que deux solutions s'offrent : les contacts bilatéraux, surtout avec France, Allemagne et Angleterre; ou bien les contacts avec le pays de présidence des Neuf, possibles mais sans doute pas à recommander. A propos de l'extension, il s'agira sans doute de la Grèce et de l'Espagne. Le Portugal, pour l'instant, n'a exprimé aucune demande.

M. Froment-Meurice La Suisse a-t-elle l'intention de faire usage de la clause évolutive dans des domaines particuliers ?

M. Jolles précise l'intérêt suisse pour le domaine monétaire qui joue un rôle-clé. La clause évolutive jouera son rôle lorsque la CE sera parvenue dans de nouveaux domaines à des positions communes. A l'heure actuelle, les répercussions de l'extension de la CEE à 11 ou à 12 pose un autre problème. Les démobilitisations tarifaires supplémentaires que la Communauté envisage d'accorder à l'Espagne et à la Grèce pourraient discriminer l'AELE sur les marchés grec et espagnol durant une période intérimaire plus ou moins longue. La CE elle-même a intérêt à ce que l'AELE fasse à l'Espagne et à la Grèce les mêmes concessions permettant à ces pays d'élargir les débouchés de leurs produits ? Il serait utile que la CEE et l'AELE se concertent en vue de négocier parallèlement avec ces pays. Nous aimerions connaître l'opinion française à ce sujet. Pour sa part, l'AELE examinera ce problème à Genève ces jours prochains.

M. Sauvagnargues convient que la préoccupation exprimée semble légitime mais estime que l'AELE devrait surtout négocier directement avec l'Espagne.

M. Weitnauer constate que les contacts bilatéraux laissent de côté la contribution que nous pourrions apporter à l'édification de l'Europe. La Suisse devra rechercher une collaboration plus intense avec les autres neutres et aussi les Etats-Unis. Nous suivons avec intérêt les idées du chancelier Kreisky de donner à l'AELE ou à l'OCDE un contenu politique; elles devront encore être précisées.

M. Sauvagnargues La politisation de l'OCDE ne paraît pas opportune. La proposition de M. Kreisky procède du souci des Autrichiens de conserver à Vienne un rôle international important. Il existe cependant un risque de pression russe sur l'Autriche; on comprend dès lors que l'Autriche veuille utiliser le Conseil de l'Europe.

M. Lefebvre de Laboulaye Une réunion entre Etats neutres et la Communauté, encore prématurée, est envisageable à plus ou moins long terme, lorsque les neutres auront renforcé leurs liens. On n'exclut pas non plus des réunions de directeurs politiques adjoints à Strasbourg en cas de besoin.

Relations atlantiques

M. Weitnauer / M. Jolles La Suisse attache du prix à des contacts plus fréquents avec les Etats-Unis et le Canada, non seulement dans le domaine économique et monétaire, mais encore dans le domaine qu'on pourrait appeler idéologique, dans le sens d'une communauté d'intérêts des pays démocratiques occidentaux. L'évolution des dernières années a montré qu'il est indispensable que des initiatives soient aussi lancées par l'Europe. La Suisse est favorable au type de concertation "à la Rambouillet" mais ne veut pas être laissée à l'écart. L'OCDE prend une certaine importance comme organe de concertation.

M. Sauvagnargues / M. Froment-Meurice Il n'y a pas de contradiction mais plutôt complémentarité entre la cohésion européenne et

le type de concertation de Rambouillet. Le comité exécutif en session spéciale de l'OCDE a en effet atteint un niveau de concertation appréciable. Mais la France met en garde contre l'abus de "l'atlantisation" des problèmes. D'ailleurs, la visite de M. Giscard d'Estaing aux Etats-Unis a consacré un état de choses sain et normal. Par contre, la proposition Tindemans que l'un des Neuf se charge des rapports atlantiques est le type même des choses à ne pas faire.

Rapports Est-Ouest (CSCE, SALT II, MBFR)

M. Sauvagnargues considère le résultat final de la conférence comme satisfaisant et équilibré. Les pays occidentaux n'ont rien cédé. Dans l'application des dispositions de l'Acte final (les corbeilles II et III), la France est en faveur d'efforts raisonnables mais sans illusions. A Belgrade, il faudra se limiter à faire un bilan assez peu substantiel. La France reste opposée à une nouvelle négociation et la mise sur pied d'un organe permanent. En revanche, et pour écourter en cas de besoin la réunion de Belgrade, une nouvelle conférence deux ou trois ans plus tard est envisageable. M. Gromyko, lors de sa visite à Paris, semblait partager de telles vues. La proposition soviétique de conférences sur l'environnement, l'énergie et les transports montre à nouveau l'obstination des Russes à ériger des "structures paneuropéennes" qui devraient conduire à la finlandisation de l'Europe. La tactique française sera celle d'un repli élastique (cadre ECE).

M. Hegner, répondant à une question de M. de Laboulaye, expose que la réunion d'Helsinki a beaucoup ressemblé à la récente discussion de Strasbourg. A quelques nuances près, pour la Finlande et parfois pour la Suède, les neutres ont des opinions très proches.

Une rencontre du même type aura lieu cet automne et sera probablement suivie d'un forum entre les neutres et les non-alignés européens.

A une demande de M. Sauvagnargues concernant le SRPD, M. Graber répond que le projet suisse de SRPD sera présenté à nouveau à Belgrade; la condition, pour nous essentielle, est que le caractère obligatoire, du moins de la procédure, soit maintenu. Il estime aussi que l'application actuelle des CBM pourrait justifier l'élargissement de ces mesures, par exemple aux mouvements de troupes. Il relève aussi l'importance pour la sécurité européenne de la présence physique des troupes américaines.

M. Sauvagnargues La France aurait préféré aux CBM des mesures autonomes se substituant aux MBFR, fondées sur les prémisses fausses d'une zone militaire à statut spécial. Il préfère s'en tenir aux décisions prises à Helsinki sans en étendre la base. Quant aux SALT, il est clair que les pourparlers n'avancent pas rapidement et il ne faut pas s'attendre à un accord avant les élections américaines. Pour la France, toute atteinte à l'équilibre militaire est un risque pour la détente (cf. M. Giscard d'Estaing "le couple détente-défense").

Situation dans la région méditerranéenne

M. Sauvagnargues L'offre de bons offices de la France au Liban - offre qui reste d'ailleurs valable - a été mal interprétée. L'aide politique française n'avait pas d'autre but que de consolider un cessez-le-feu, avec comme préalable le consensus des parties au conflit. L'objectif était de mettre face à leurs responsabilités les Libanais eux-mêmes et les autres Arabes. En Israël, la situation se durcit encore : On se refuse à envisager un règlement

global pour esquiver le problème palestinien. On peut s'attendre cependant à des pressions de la part des USA. A Chypre, les négociations piétinent. Pas de rôle de bons offices pour les Neuf. Efforts individuels de la RFA et de la France comme ceux des USA ne semblent guère avoir de suites. Le gouvernement turc serait favorable à un compromis, mais M. Erbakan, pivot de la politique turque, reste intransigeant. En ce qui concerne les négociations sur la Mer Egée, ce sont les Grecs qui hésitent à assouplir leur position. Pour le pétrole, la solution viable serait la coexploitation.

M. Weitnauer expose, concernant l'Espagne, ce qu'il a retiré de ses récents entretiens avec M. Fraga Iribarne, ministre de l'Intérieur : continuité du programme gouvernemental de réformes, contacts entre gouvernement et opposition, popularité du roi, possibilités de régionalisation, atténuation du terrorisme. M. Fraga n'exclut pas que le parti communiste puisse être admis dans le futur sous certaines conditions (notamment indépendance du parti envers l'étranger).

Négociations Nord-Sud

M. Froment-Meurice Malgré des divergences de vues entre pays occidentaux et entre ces derniers et les autres, la Conférence de Nairobi a retenu deux axes de négociations fondamentaux :

1. Il a été établi une liste de 17 produits de base dont les marchés devraient être stabilisés. A partir de septembre 1976 et jusqu'en février 1978, des négociations auront lieu, produit par produit. Dès qu'un accord de base sera trouvé - on espère pour fin 1978 - une conférence sera convoquée.

2. Parallèlement, des négociations se noueront en vue de la création d'un fonds commun. Le calendrier prévoit que jusqu'au 30.9.76, les pays membres de la CNUCED pourront transmettre au secrétaire général toutes propositions concernant ce fonds. Le secrétaire général convoquera ensuite une première réunion pour fixer les objectifs du fonds, puis, en mars 1977 au plus tard, une conférence de négociations qui sera ouverte à tous les membres de la CNUCED.

M. Graber se félicite qu'un naufrage de CNUCED IV ait été évité. La CCEI conserve toute son importance. Comment les Neuf parviendront-ils à élaborer une position commune ?

M. Sauvagnargues / M. Froment-Meurice A Washington, on a relevé qu'il n'y avait aucune différence entre les positions française et américaine. La question des matières premières peut être éclaircie dans les négociations de Paris. La CCEI devrait pouvoir établir une liste de 9 ou 10 produits de base prioritaires pour lesquels des accords seraient possibles, et servir de forum pour rapprocher les points de vue sur ce que sera le fonds commun.

Dans la deuxième phase du dialogue de Paris, les sujets prioritaires pourraient être les suivants :

1. Une structure de concertation des pays consommateurs de pétrole pouvant discuter la formation des prix.
2. Un soutien intellectuel au processus des accords de produits coordonné par la CNUCED (questions des prix).
3. L'aménagement d'une garantie aux investissements dans la production des matières premières (soit par reprise de la proposition américaine, soit par une garantie multilatérale).
4. La question de la dette et l'établissement de critères selon une approche cas par cas.
5. L'utilisation des avoirs financiers des pays OPEP, clef politique du dialogue.

M. Jolles relève le rôle des initiatives françaises dans le résultat de Nairobi qu'on peut caractériser comme un non-échec. Pour continuer l'effort, il faut prendre conscience d'une pression dans le temps : le dialogue de Paris doit adopter un rythme différent; il faut parvenir à un résultat de la négociation entre les Huit (industrialisés) pour disposer d'une plate-forme assez harmonisée pour entamer la négociation générale. Par ailleurs, il partage les vues françaises sur les centres de gravité et voudrait ajouter deux autres remarques :

1. Les pays les plus pauvres, sans ressources naturelles, bénéficient trop peu des mécanismes mis en place. L'endettement des pays pauvres devrait être mieux pris en considération.

2. Au chapitre des relations commerciales, une impulsion complémentaire, par exemple au GATT, devrait être donnée aux pays en voie de développement pour leur permettre d'établir chez eux des industries de transformation qui trouveraient des débouchés chez nous.

Enfin, dans toute cette matière, il faut maintenir la considération de la réciprocité.

Questions bilatérales

M. Graber relève les difficultés de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse en France, qui peuvent avoir un impact sur les investissements suisses. Il soumet, à l'intention des autorités françaises, un aide-mémoire détaillé à ce sujet.

M. Froment-Meurice étudiera à nouveau cette affaire avec le Ministère des Finances qui est compétent. Il relève cependant déjà qu'il n'y a, à son sens, aucune discrimination des firmes suisses par rapport aux firmes françaises ou d'autres nationalités.

Procès-verbal :

H. Cuennet